



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

« Livre noir de l'installation »

Partie 1

L'échec des politiques d'installation de 1995 à 2010

Juin 2012

Trop peu d'installations aidées dans le total des installations

En 1995, le Centre National des Jeunes Agriculteurs, devenu le syndicat Jeunes Agriculteurs ou JA, lançait « la charte à l'installation ». L'objectif était d'aider 12 000 installations par an. En réalité, il y en a eu un peu plus de 8 000 l'année suivante. La situation n'était pas brillante et elle ne s'est pas améliorée : en 2000, seulement 6 602 installations ont été aidées.

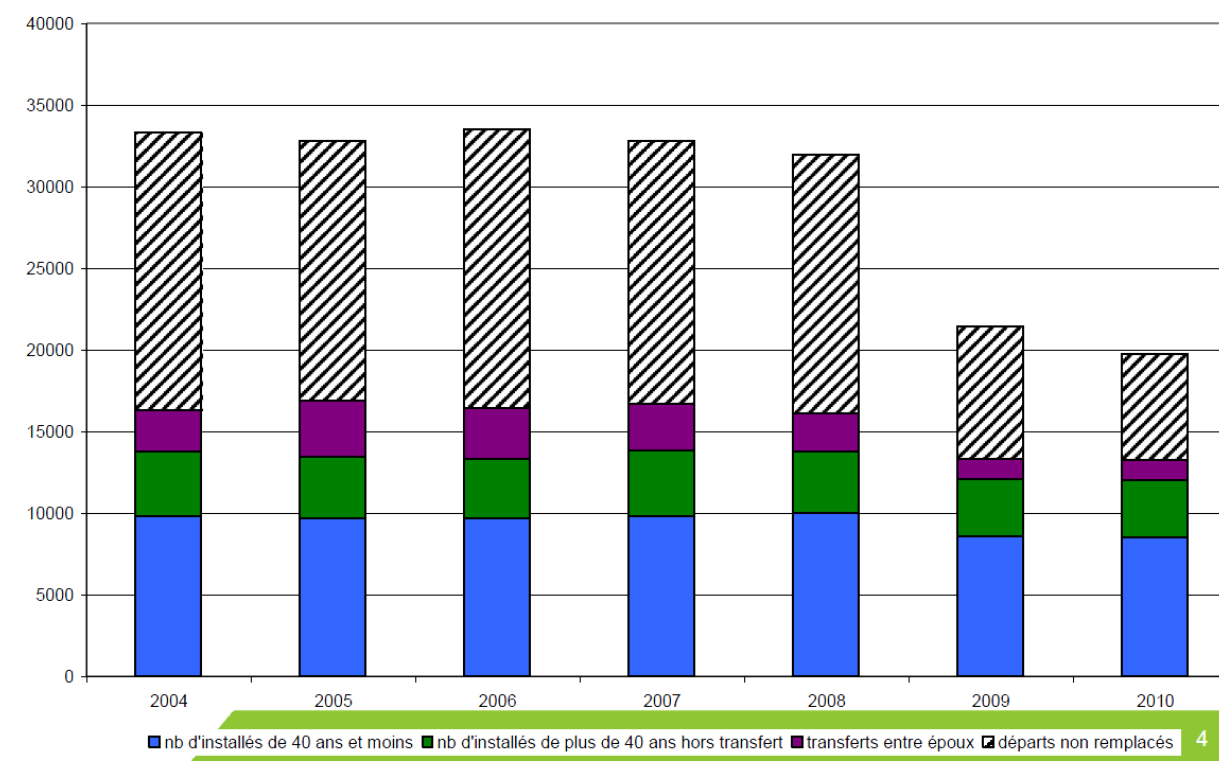
En 2002, le syndicat JA proposait « le livre blanc de l'installation » ; bilan de l'année : 6 003 installations aidées. En 2003, on descend à 5 668, en 2005 à 5 365.

A part un petit sursaut en 2008 (6 023 installations aidées), leur nombre continue de baisser, passant sous la barre des 5 000 en 2010, ce qui est très loin des ambitions de 1995.

En 2012, le syndicat JA a proposé un « nouveau pacte pour l'installation » pour les cinq ans du mandat présidentiel...

Dans ce contexte, le renouvellement des générations en agriculture est en panne (voir graphique 1).

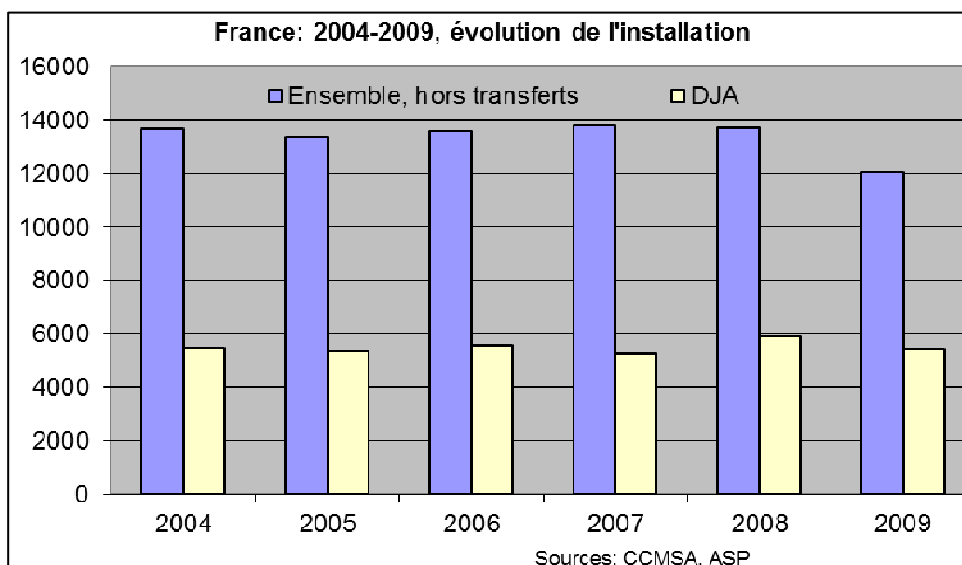
Graphique 1 : Nombre d'installations par rapport au nombre de départ à la retraite entre 2004 et 2010
(Source : Observatoire national de l'installation)



Le graphique 2 indique la part des installations aidées dans le nombre total d'installations de 2004 à 2009. En 2010, il y a eu exactement 13 243 nouveaux agriculteurs installés en France, dont 8 532 ont moins de 40 ans (64%). Sur ces moins de 40 ans, 4 957 se sont installés avec les aides de l'Etat, soit 37% du total : **près des deux tiers des installations se font donc sans aide de l'Etat.**

Graphique 2 : Part des installations aidées dans le nombre total d'installation

(Source : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et Agence de Service des Paiement)



Malgré une enveloppe publique importante

Moins de 5000 installations aidées en 2010 pour 350 millions d'euros d'aides, cela représente un montant moyen par installation de 70 000 €. Sachant que l'ensemble des aides (DJA, prêts bonifiés et aides des collectivités territoriales) est plafonné à 55 000 € par installation, comment le reste de l'enveloppe a-t-il été utilisé ? Soit il y a eu une sous utilisation du budget, ce qui signifierait que d'autres projets d'installation auraient pu bénéficier de ces aides. Soit il a été utilisé pour le fonctionnement de structures d'accompagnement à l'installation via le Fonds d'incitation et de communication pour l'installation en agriculture (FICIA) et l'appui aux associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA). S'agissant du FICIA, le rapport Perruchot¹ a relevé qu'il existe un manque de transparence, une partie du fonds permettant de financer le syndicat JA via les points infos installation et les journées « demain je m'installe ». Concernant les ADASEA, elles ont été supprimées fin 2010² et leurs missions ont été transférées aux Chambres d'agriculture, avec une baisse du budget correspondant.

¹ Rapport sur le financement des syndicats et du patronat, présenté par le député Nicolas Perruchot, rejeté en novembre 2011 par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale et publié sur Lepoint.fr en février 2012.

² Décret du 29 décembre 2010 et arrêté du 28 mars 2011, modifié par l'arrêté du 7 juillet 2011

Un manque de transparence dans la définition et l'évaluation des politiques d'installation

Malgré les sommes importantes utilisées pour un bilan bien maigre, aucune réflexion politique de fond n'a été menée sur l'installation. Il semblerait que les JA, la FNSEA, les Chambres d'Agriculture et la Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles (CNMCCA), ainsi que le Ministère de l'Agriculture, se contentaient de ce *statu quo*. La preuve en est que le Conseil National de l'Installation et de la Transmission (CNIT)³ qui oriente la politique de l'installation, co-présidé par le Ministère de l'Agriculture et le président du syndicat JA, ne s'est pas réuni depuis 3 ans. A moins qu'ils aient oublié d'inviter la Confédération paysanne et la Coordination rurale...

De même, le nouveau parcours à l'installation a été évalué fin 2010 mais les conclusions n'ont jamais été rendues publiques. La Confédération paysanne a envoyé un courrier au Ministre de l'Agriculture mais sans réponse de sa part, elle a saisi la Commission d'accès aux actes administratifs. Celle-ci nous a répondu que ce document était exclu du droit d'accès. Cela signifierait-il que ce bilan soit trop mauvais pour être rendu public ? Nous réitérerons notre demande auprès du nouveau Ministre de l'Agriculture car toute politique publique doit être évaluée et les conclusions publiées.

³ Le CNIT est composé de l'Etat, des syndicats agricoles représentatifs (JA, FNSEA, Confédération paysanne, Coordination rurale), de la CNMCCA et des Chambres d'Agriculture.